

**Désignation des représentants pour
siéger au Conseil des étudiants.**

Conseil Académique du 20 mai 2025

Délibération 2025/05/CAc-015

LE CONSEIL ACADÉMIQUE,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment son article 33 ;

Vu les candidatures reçues en séance ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

❖ **DÉSIGNE** les représentants étudiants du Conseil académique suivants pour
siéger au Conseil des Etudiants de l'Université :

- **Monsieur Quentin CAPELLI (santé)**
- **Monsieur Mickaël GORZELANCZYK (sciences)**
- **Madame Mathilde TANUGI DE JONGH (santé)**
- **Madame Angèle SERRAT (sciences)**
- **Monsieur Sacha VIÉBAN (sciences)**

Toulouse, le 20 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse
Odile RAUZY



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

le 4 juin 2025

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres : 83

Nombre de membres présents ou représentés : 57

Nombre de voix favorables : 57

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0